



WIKIMEDIA

FRANCE

Compte-rendu public de la réunion du conseil d'administration du 10 août 2023

Lieu : en ligne

Horaires : 19h05 à 21h03

Convocation : par mail le 1^{er} août 2023 à 11h28

Ordre du jour :

[Décision] 19h-19h30 : choix ou non d'une dérogation à la procédure de recrutement pour un CDD.

[Décision] 19h30-19h45 : confirmation de l'engagement de Wikimedia France dans la procédure contre le décret TERREG.

Présences :

- Cédric Tarbouriech
- Envel Le Hir
- Antoine Srun
- Pascal Radigue
- Roger Gotlib
- Jean-Baptiste Laurent
- Capucine-Marin Dubroca-Voisin
- Jonathan Mouton
- Julien Gardet (arrivé à 20h04)

Absences excusées :

- Nadine Le Lirzin (procuration à Roger Gotlib)
- Diane Ranville
- Pierre-Yves Beaudouin

Sur invitation :

- Rémy Gerbet

Début de la réunion : 19h05

La séance est présidée par Capucine-Marin Dubroca-Voisin.

19h05 [Décision] choix ou non d'une dérogation à la procédure de recrutement pour un CDD

Capucine résume la situation actuelle : une dérogation a été accordée par la DGLFLF pour dépenser le budget de subvention de 30k€ de LinguaLibre en 2023. Des besoins de développements ont été identifiés pendant le stage de Florian Cuny. La direction a décidé de faire un CDD de 4 mois pour utiliser les 24k€ restants. Ce CDD a été voté au sein du budget.

Les trois problèmes soulevés sont :

- l'absence de discussion explicite au sein du CA alors que LinguaLibre est un projet stratégique de l'association
- l'attribution du CDD sans s'être conformé à la procédure de recrutement.
- Et la définition du besoin non partagée avec le CA

Deux options sont possibles :

- Une dérogation à faible enjeu financier, l'enjeu éthique est cependant plus important
- Suivre la procédure ; ce qui implique la mise en place d'un comité de recrutement, la définition du besoin et la réalisation d'entretiens

Pascal ne s'oppose pas sur le principe car le CDD est déjà financé. Cependant, il s'opposera en cas d'extension au-delà des 4 mois. Il rappelle que la question de ce CDD a été adressé au comité d'audit qui a pointé la problématique du conflit d'intérêt. Des remerciements sont adressés au comité d'audit pour son avis sur la question. Malgré le fait que les statuts permettent aux salariés d'être membre du CA, le recrutement concomitant à une candidature au CA le rend circonspect.

Rémy indique que la somme de 2022 ayant été dépensée dès mai ; 10k€ pour les bourses à la WikiConvention francophone et 20k€ pour Lingua Libre. Il n'est pas obligatoire de dépenser les 30k€ d'ici à décembre. Rémy rappelle le contenu de l'accord avec la DGLFLF ; celui-ci impose à Wikimedia France d'investir dans le développement de LinguaLibre. Le travail de Florian a boosté le projet et a conduit à une discussion ouverte avec la communauté pendant 15 jours. Le CDD a été inclus pendant la préparation du budget en juin. La continuité stage-CDD aurait permis de réaliser la migration avec une personne connaissant déjà le projet et aurait généré des économies en coût d'hébergement. Rémy reconnaît un problème de communication et de respect de procédure en précisant toutefois que l'extension du stage n'a pas été perçu comme étant une ouverture de poste.

Cédric se déporte du vote. Cédric mentionne les discussions qui ont eu lieu au WikiCamp concernant ce CDD et soulève les risques de communication avec la communauté.

Envel insiste sur le respect de la procédure et est contre une dérogation. La diffusion de l'annonce est faite en interne, puis, en l'absence d'intérêt, en externe. L'application de la procédure permet de valider le choix de la personne pour le CDD. **Envel se porte volontaire pour participer au comité de recrutement.**

Capucine indique que le respect de la procédure ne conduit pas à un allongement des délais, mais nécessite l'implication du CA. Capucine rappelle que **les procédures ne sont pas sur Meta**, ce qui limite le nombre de personnes au cours de leur existence, et de leur contenu. Seules certaines procédures sensibles n'ont pas vocation à être publiées sur Meta, notamment la procédure d'achat.

Roger, s'exprimant également au nom de Nadine, est contre un passage en CDD, vu comme un passage en force et est favorable à un respect de la procédure, garante de la protection de toutes les parties prenantes. Le passage d'un stage à un contrat CDD met en danger l'association. Il estime qu'il n'est pas possible de faire autrement.

[Décision] Le CA confirme le recrutement sur un CDD de 4 mois pour Lingua Libre, en suivant la procédure habituelle. Envel Le Hir fera partie du comité de recrutement.

Oui : 7

Non : 1

Ne se prononce pas : 2

[Décision] Le CA souhaite une dérogation à la procédure de recrutement pour permettre le recrutement direct de Florian Cuny en CDD de 4 mois pour travailler sur Lingua Libre.

Oui : 1

Non : 7

Ne se prononce pas : 2

Envel souligne un passage de la procédure : un bilan d'auto-évaluation du comité de recrutement doit être fait après le vote de validation de respect de la procédure par le CA ; or, le **dernier bilan retrouvé date de 2021**. Rémy indique que ce bilan est fait au sein du bilan global du recrutement.

Envel rappelle que la question sur la signification de la diffusion aux « internes » de l'annonce reste ouverte. Cédric indique que la convention collective utilise le terme « personnel », tandis que la procédure de Wikimedia France utilise le terme « salarié ». Capucine indique que la procédure de recrutement ne reflète pas l'état de la convention collective.

Jonathan estime qu'un stagiaire ne devrait pas bénéficier de privilège pour l'accession à un poste ; ce passage de la procédure étant pensé pour la mobilité interne.

Rémy précise que le problème se pose également pour les services civiques.

Ces points seront intégrés à une nouvelle version de la procédure de recrutement ; la deadline

envisagée est la prochaine réunion du CA en septembre. Un **travail ultérieur devra être fait pour améliorer la procédure de recrutement.**

Capucine propose qu'on interprète la procédure de recrutement comme indiquant que les stagiaires comme bénéficiant de la communication interne.

Jonathan s'oppose à cette proposition en mettant en avant que ce n'est pas dans le rôle du CA d'interpréter la jurisprudence autour des conventions collectives,

Roger rappelle que cette situation ne s'est pas produite auparavant. Pascal rappelle la clarté de l'avis du comité d'audit concernant l'assouplissement des renouvellements des contrats courts pour les candidats ayant déjà fait l'objet d'une sélection, l'introduction de précaution visant à éviter un contournement des règles de recrutement, et les délais de carences visant à prévenir les conflits d'intérêts.

[Décision] Le CA confie à la direction salariée la mise à jour du processus de recrutement d'ici mars 2024, à faire voter par le CA pour mise en application.

Pour : 10

Contre : 0

Ne se prononce pas : 0

[Décision] En attendant cette mise à jour, le CA confirme que les stagiaires font partie du personnel interne désigné dans la convention collective.

Pour : 6

Contre : 3

Ne se prononce pas : 1

[Décision] confirmation de l'engagement de Wikimedia France dans la procédure contre le décret TERREG.

Wikimédia France s'oppose au décret TERREG en raison des sanctions en cas de non respect du délai très court de rétraction de contenu, rétraction non soumise au contrôle d'un juge. La Quadrature du Net mène la procédure. Wikimedia Europe et la Fondation Wikimedia ont été consultés. La procédure devait être engagée avant le 2 août. La plainte a été déposée le lundi 4 août. Alexis Fitzjean Ó Cobhthaigh est en charge. Le seul risque financier identifié est un arrêt des financements de la part de l'État français. La procédure risque d'être conduite jusqu'à la cour de justice européenne. Capucine a pris cette décision seule conformément à l'article 8, après avoir transmis les informations aux autres membres du conseil d'administration par mail.

Selon Roger, cette procédure est conforme aux buts et aux moyens de l'association. Il n'y a pas de raison de ne pas soutenir.

La **communication sera faite en septembre** par la chargée de communication.

[Décision] Le CA confirme l'engagement de l'association dans la procédure contre le décret TERREG.

Pour : Capucine-Marin Dubroca-Voisin, Pascal Radigue, Roger Gotlib, Nadine Le Lirzin, Cédric Tarbouriech, Envel Le Hir, Jean-Baptiste Laurent, Julien Gardet, Antoine Srun, Jonathan Mouton

Contre : -

Ne se prononce pas : -

[Information] Point sur le comité de rédaction de la charte du mouvement (MCDC)

Rémy invite le CA à lire le premier draft du MCDC sur la charte de la gouvernance du mouvement.

https://meta.wikimedia.org/w/index.php?title=Movement_Charter/Content/Global_Council&oldid=25500641

Envel s'est rendu à la réunion du Strategic Wikimedia Affiliates Network (SWAN) portant sur ce sujet. Les éléments financiers ont été éludés.

À 20h20, Julien et Jean-Baptiste quittent la réunion.

[Information] Résultats financiers 2022-2023

Rémy présente le document « Résultats financiers 2022-2023 » dont un ensemble de mesures correctives.

À 20h30, Jonathan quitte la réunion.

Rémy estime que ce n'est pas un problème de recette ; la collecte de fonds est de plus en plus importante. Cependant, il y a eu de nombreux investissements dans des projets. Le problème est plutôt l'absence d'alerte. Il y a eu une mauvaise prévision alors même que les recrutements étaient déjà effectifs dès décembre. Rémy indique qu'il s'agit d'un problème de trésorerie pour payer les charges. En l'absence d'entrée d'une nouvelle subvention importante, les processus liés aux finances doivent être plus stricts.

Roger souligne que si une subvention était reçue, elle devrait être dépensée, ce qui ne réglerait pas le problème ; seule une augmentation de la collecte de fonds le pourrait. Roger estime que cela n'est pas une mauvaise idée de geler le recrutement au poste plaidoyer et de quitter les locaux à Martel, ce qui représente 5 % du budget.

Pascal abonde en ce sens ; certaines subventions sont affectées. Il faut une orthodoxie dans l'exécution budgétaire ; il faut se contraindre à n'exécuter que le budget. Pascal estime que l'erreur de calcul sur la masse salariale n'aurait pas dû se produire et souscrit aux deux propositions faites par Rémy. Il estime qu'il ne faut pas s'interdire de réétudier la situation après la collecte de fonds en décembre 2023. Pascal est d'avis qu'il va falloir freiner les recrutements.

L'alerte lui avait été remonté par le coordinateur financier dès fin juin ; le financement par la fondation ayant été entamé.

Pascal indique qu'au-delà de la réduction des dépenses, il faudra également anticiper une mauvaise collecte pour ne pas être mis devant le fait accompli. Le coordinateur financier et la chargée de collecte de fonds ont l'objectif **cette année de préparer un plan de gestion en cas de baisse de la collecte**, dans un contexte où les dons d'entreprises augmentent malgré tout. Les procédures d'alerte n'ont pas fonctionné, il est urgent d'agir, mais la situation n'est pas en péril avant 4 ou 5 ans. Vu le contexte de hausse des recettes, l'objectif sera de reconstituer de l'épargne l'année prochaine.

Un **travail devra être fait sur la procédure des notes de frais, la procédure de recrutement et la procédure de dépenses**. Rémy estime qu'il faut identifier les causes de ce dysfonctionnement et renforcer le contrôle interne. Pascal s'interroge sur la constitution d'un groupe de travail sur ce thème. Rémy rappelle qu'on est accompagné par Extelea pour la partie paie et Finacoop pour la partie comptabilité. Il a prévu un entretien avec chacun des acteurs pour identifier les causes de cette absence d'alerte. Cindy envisageait de changer de prestataire paie. Payfit est un outil fonctionnel mais l'entreprise ne propose pas de service de conseil.

Envel et Pascal s'interrogent sur les risques RH liés au départ des locaux de Martel. Rémy répond que le télétravail à 100 % serait une mesure seulement temporaire de décembre à juillet prochain, et qu'un accompagnement des salariés sera prévu. Dès que la marge de manœuvre financière est récupérée, une recherche de locaux sera lancée en vue de trouver un lieu qui correspondra aux attentes en termes d'espace de travail et d'accessibilité. Si un espace de travail s'avérait nécessaire, un espace dans un coworking pourrait être loué temporairement.

Cédric s'interroge sur un risque d'annulation des événements de l'association dont le WikiCamp. Rémy le rassure en indiquant que le gel de recrutement et le départ des locaux de Martel n'impactent pas les actions de l'association. Un deuxième train de mesures seront présentées avant décembre au CA. En cas de collecte de fonds moins bonne que prévue, elles seront mises en place en janvier.

Pascal s'interroge sur le caractère optimiste ou non des prévisions. Rémy répond que les objectifs de collecte ont été atteints à ce stade. Cependant, il suffit d'un événement inattendu pour perturber la collecte.

Pascal indique que la procédure de RUP (nécessitant une situation non déficitaire) est donc au point mort. Rémy soulève la non-conformité des statuts pour la procédure RUP.

Le coordinateur financier a **transmis le budget finalisé et mettra en face de chaque ligne les dépenses réelles.**

Rémy propose d'**inviter Finacoop à la réunion de clôture de comptes du CA** pour échanger sur la situation financière.

Fin de réunion à 21h03

Capucine-Marin Dubroca-Voisin

Présidente

Antoine Srun

Secrétaire